

Délibération n°31

**Effectif légal du conseil
communautaire :**
61

L'AN deux mille dix-huit, le 5 juin, le conseil communautaire, convoqué le 30 mai 2018 s'est réuni à l'Arlequin à MOZAC, à 18 heures 30 minutes, sous la présidence de M Frédéric BONNICHON, Président.

**Nombre de conseillers
en exercice :**
61

PRESENTS :

M Christian ARVEUF, M Jean-Paul AYRAL, M Gabriel BANSON, M Jacques BARBECOT, Mme Martine BESSON, M Claude BOILON, M Jean-Pierre BOISSET, M Frédéric BONNICHON, Mme Nadine BOUTONNET, Mme Marie CACERES, M Philippe CARTAILLER, M Pierre CERLES, M André CHANUDET, M Eugène CHASSAGNE, M Lionel CHAUVIN, M François CHEVILLE, Mme Pierrette CHIESA, M Philippe COULON, Mme Annick DAVAYAT, M Jacqueline DIOGON, M Gérard DUBOIS, Mme José DUBREUIL, Mme Stéphanie FLORI-DUTOUR, M Daniel GRENET, M Roland GRENET, M Mohand HAMOUMOU, M Jean-Pierre HEBRARD, Mme Catherine HOARAU, M Didier IMBERT, Mme Françoise LAFOND, Mme Nicole LAURENT, Mme Marie-Pierre LORIN, M Fabrice MAGNET, M Christian MELIS, M Gilbert MENARD, M Christian OLLIER, M Alain PAULET, M Pierre PECOUL, M Jean-Philippe PERRET, Mme Florence PLANE, Mme Anne-Karine QUEMENER, M Vincent RAYMOND, M Thierry ROUX, Mme Michèle SCHOTTEY, M Jacques VIGNERON, Mme Catherine VILLER-MICHON, M Nicolas WEINMEISTER, **titulaires.**
M Philippe SCHAAL, Mme Florence PLUCHART, M Pierre BOS, M Bertrand BIGAY **suppléants.**

**Nombre de conseillers
présents ou représentés :**
59

Nombre de votants :
59

Date de convocation :
30 mai 2018

**Date d'affichage du
compte-rendu :**
13 juin 2018

Objet :

**Les Jardins de la Culture –
Médiathèque - Equipements
informatiques, multimédia,
technologie RFID et services
associés : autorisation de
signature des marchés**

ABSENTS EXCUSÉS :

Absents représentés ou suppléés :

- M José BELDA, conseiller communautaire unique de CHAVAROUX, remplacé par M Philippe SCHAAL, conseiller communautaire suppléant
- M Gérard CHANSARD, conseiller communautaire unique de CHARBONNIERES-LES-VARENNES, remplacé par Mme Florence PLUCHART, conseiller communautaire suppléant
- Mme Danielle FAURE-IMBERT, a donné pouvoir à M Frédéric BONNICHON
- M Stéphane FRIAUD, a donné pouvoir à Mme Pierrette CHIESA
- M Philippe GAILLARD, a donné pouvoir à Marie-Pierre LORIN
- M Jean-Christophe GIGAULT, a donné pouvoir à M Mohand HAMOUMOU
- M Jean-Maurice HEINRICH, conseiller communautaire unique de CHANAT LA MOUTEYRE, remplacé par M Pierre BOS, conseiller communautaire suppléant
- M Jacques LAMY, a donné pouvoir à Mme Françoise LAFOND
- M Yves LIGIER, conseiller communautaire unique du CHEIX-SUR-MORGE, remplacé par M Bertrand BIGAY, conseiller communautaire suppléant
- Mme Régine PERRETON, a donné pouvoir à M Vincent RAYMOND
- Mme Nicole PICHARD, a donné pouvoir à Mme Michèle SCHOTTEY
Mme Valérie SOUBEYROUX, a donné pouvoir à M Jean-Pierre HEBRARD

Absents :

- Mme Michèle GRENET
- Mme Emilie LARRIEU

< > < > < > < > < >

Secrétaire de Séance :

M Roland GRENET

Rapport n°31 – Les Jardins de la Culture – Médiathèque - Equipements informatiques, multimédia, technologie RFID et services associés : autorisation de signature des marchés

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics,
Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,
Vu l'arrêté préfectoral n°17-02555 portant transformation de la communauté de communes Riom Limagne et Volcans en communauté d'agglomération,
Vu l'appel public à concurrence publié dans le BOAMP, au JOUE et LA MONTAGNE, et sur le profil d'acheteur de RLV,
Vu l'analyse des offres,
Vu la décision de la Commission d'Appel d'Offres du 22 Mai 2018,

Considérant que la Communauté d'Agglomération a lancé une consultation, sous la forme d'un accord cadre à bons de commande de 6 lots avec montant minimum et maximum pour procéder à l'acquisition des équipements informatiques nécessaires au fonctionnement de la future Médiathèque,
Considérant que compte tenu des montants, la consultation a été engagée selon une procédure d'appel d'offres conformément aux articles 66 à 70 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,
Considérant qu'aucune offre relative au lot n°5 n'est parvenue à Riom Limagne et Volcans,
Considérant que la Commission d'Appel d'Offres réunie le 22 mai 2018 a classé les offres et décidé d'attribuer :

- le lot n°1 à la société OMS INFORMATIQUE (63000 CLERMONT-FERRAND) pour un Montant minimum : 72 000 € HT / Montant maximum : 85 000 € HT,
- le lot n°2 à la société ABICOM INFORMATIQUE (63170 AUBIERE) pour un montant minimum de 1 500 € HT / Montant maximum : 1 700 € HT,
- le lot n°3 à la société ABICOM INFORMATIQUE (63170 AUBIERE) pour un montant minimum de 7 000 € HT et un montant maximum : 8 000 € HT,
- le lot n°4 à la société ABICOM INFORMATIQUE (63170 AUBIERE) pour un montant minimum de 55 000 € HT et un montant maximum de 60 000 € HT,
- le lot n°6 à la société NEDAP France SAS (95612 CERGY PONTOISE) pour un montant minimum de 30 000 € HT et un montant maximum : 45 000 € HT.

Le conseil communautaire sur proposition du Président et à l'unanimité :

- autorise le Président ou son représentant légal à signer le marché relatif au lot n°1 avec la société OMS INFORMATIQUE (63000 CLERMONT-FERRAND) et tous actes relatifs à ce dossier,
- autorise le Président ou son représentant légal à signer le marché relatif au lot n°2 avec la société ABICOM INFORMATIQUE (63170 AUBIERE) et tous actes relatifs à ce dossier,
- autorise le Président ou son représentant légal à signer le marché relatif au lot n°3 avec la société ABICOM INFORMATIQUE (63170 AUBIERE) et tous actes relatifs à ce dossier,
- autorise le Président ou son représentant légal à signer le marché relatif au lot n°4 avec la société ABICOM INFORMATIQUE (63170 AUBIERE) et tous actes relatifs à ce dossier,
- autorise le Président ou son représentant légal à signer le marché relatif au lot n°6 avec la société NEDAP France SAS (95612 CERGY PONTOISE) et tous actes relatifs à ce dossier.

Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois, an que dessus.

***Pour extrait conforme.
A Riom, le 6 juin 2018***

Le Président

Frédéric BONNICHON

